



## CHANGEMENT AU MANDAT DE NÉGOCIATION – SARTEC (SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA)

<b>AU :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Les 19 et 20 novembre 2014
<b>DE :</b>	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION RECHERCHÉE :</b>	Approbation du Conseil d'administration pour ajouter au mandat accordé le 26 novembre 2013 : <ul style="list-style-type: none"><li>• une augmentation des coûts de 1,5% au 13 juillet 2015;</li><li>• une prolongation de douze (12) mois du terme de l'entente collective pour arriver à une échéance au 17 juillet 2016.</li></ul>
<b>PROCHAINE ÉTAPE :</b>	Acceptation de l'entente de principe par l'assemblée générale de la SARTEC.
<b>DATE :</b>	Le 28 octobre 2014



## CONTEXTE

- L'entente collective entre CBC/Radio-Canada et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) est échue depuis le 9 juillet 2012.
- Le 26 novembre 2013, le Conseil d'administration a accepté un mandat de négociation permettant:
  - Une entente collective d'une durée de 3 ans du 10 juillet 2012 au 12 juillet 2015;
  - Une augmentation des coûts de 1,5% au 10 juillet 2012, au 15 juillet 2013 et 14 juillet 2014;

s.18(b)

s.21(1)(b)





## CONTEXTE (SUITE)

- En juillet 2014, CBC/Radio-Canada et la SARTEC ont convenu des modifications à apporter à l'entente collective et ce, à l'intérieur du mandat autorisé par le Conseil d'administration, le 26 novembre 2013.
- Cependant et considérant la proximité de l'échéance de l'entente collective, la SARTEC souhaite disposer d'une entente collective qui viendrait à échéance en juillet 2016. La Société souhaite confirmer son accord.



# AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS



s.18(b)  
s.21(1)(b)



## RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil que l'ajout au mandat de négociation avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) soit approuvé tel que présenté.



## ANNEXE

- La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma est un syndicat professionnel de plus de 1 400 membres qui protège et défend les intérêts des auteurs d'œuvres littéraires ou dramatiques en langue française, destinées à la diffusion (télé, radio, cinéma et audiovisuel).
- L'entente collective prévoit les conditions relatives au travail d'écriture mais aussi à toute diffusion/utilisation de textes (reprises, ventes, licences, etc.) pour la radio, la télévision et les nouveaux médias.
- Les textes de type dramatique, documentaire (y compris l'adaptation), jeu questionnaire, canevas, schéma, billet, enchaînement, commentaire, critique, numéro, poème, récit et chanson-thème, sont tous couverts par l'entente.
- L'entente collective prévoit des conditions minimales et les auteurs ont le loisir de tenter de négocier à la hausse les cachets et autres conditions de travail.